



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2018

Sur convocation du 22 juin 2018

Etaient excusés Jérémy Lonchamp, Marie-Hélène Mayor et Florence Grillon

Secrétaire de Séance : Odile Girard

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 18 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de vie

- La commission regrette que l'espace Espace Naturel de Détentes et de Découvertes ne soit pas entretenu. Elle programmera une intervention pour rendre le site accessible aux habitants.
L'employé communal a fauché la partie entre l'ENDD et les habitations riveraines.
- La commission présente des devis d'une table à poser entre la MTL et l'ENDD. Elle est chargée de choisir le modèle.
- Les arbres du verger du clos du terreau sont régulièrement endommagés par les enfants du quartier.

Vie associative

- Le fleurissement a été réalisé et est bien entretenu par les employés communaux.
- Salle des associations : une armoire et un porte-manteaux ont été commandés, ainsi qu'un tableau d'affichage. Une petite inauguration sera organisée en septembre avec les présidents d'associations.

Bâtiments et chemins

- L'entretien des routes a été réalisé par l'entreprise Vermot.
- La peinture au sol sera réalisée courant de semaine prochaine par Markosol.
Le conseil a eu une demande pour poser un miroir au dessus de la rue des remparts pour accéder à la route départementale. Le devis présenté est retenu par le conseil municipal.
- La commission sera chargée d'étudier les différents devis d'aménagement de sécurité (ralentisseurs, feu rouge, radars pédagogiques...).
- Appartements communaux : le logement libre au 18 mai a été loué à Mme Pouthier Sandra.

La chaudière du logement de Mme Dubocage a été remplacée en urgence et une fuite sur le toit a été réparée.

Les employés de commune procèdent actuellement à la peinture des fenêtres bois des logements.

- L'entreprise Elec 2000 doit intervenir pour réparer la ventilation de la chaudière de l'Eglise et les gaines d'évacuation des fumées sont à remplacer en urgence. Un devis a été demandé pour réparer l'automate de la fontaine.
- Vestiaires du foot : les fenêtres ont été remplacées. Un devis est présenté pour changer la porte de derrière (1 852 € TTC). Le conseil donne son accord.
- Vierge de Mt Gemmeux : la peinture a été commandée à la marbrerie Gauthier.

Gestion de la forêt

- Le lot de frêne a été vendu mais il reste à vendre un lot de hêtre (2.9 m³).
- Les chablis des chemiches seront exploités prochainement.
- Les 4 peupliers malades ont été abatus, les autres ont été élagués. Les arbres ont été déposés à la place à bois et une affiche sera posée pour la vente. Si ce lot ne trouve pas preneur, la commission prendra contact avec l'entreprise bois Energie de Frasne.
Le grillage du terrain de jeu a été plié par les branches lors de l'abattage. L'ONF viendra remettre en état ce grillage.

Communication et information

- La commission a travaillé le sommaire du r'virat 2018.
- La commission a vu avec l'employé communal pour la pose de panneaux signalétiques dans le village.

III) Urbanisme

Permis d'aménager

SCI DCA 25 pour un permis d'aménager et la création d'une parcelle de terrain à bâtir (maison Tartarin)

Permis de Construire

Delavenne Dominique pour la création d'un abri ouvert en ossature bois
Promotion Pellegrini pour ajustement des surfaces des parcelles.
Pernot Pascal pour une véranda.

Déclarations préalables

Paulin Jacky pour la création d'un abri de jardin.

IV) Assainissement

- Demande de M et Mme Bertrand faubourg du tartre pour raccorder leur ancienne maison non habitée, au réseau d'assainissement. Cette bâtisse étant inhabitée depuis de nombreuses années, la commune n'a pas à prendre en charge ces travaux. Le conseil rejette donc cette demande.

- Gestion d'abonnement en cas de changement de propriétaire : la gestion actuelle semble convenir et restera appliquée jusqu'au transfert de compétence.

V) Délibérations

- Changement d'adresse du bâtiment situé à l'angle de la rue du marronnier et le faubourg d'arlin : nécessité de modifier l'adresse au 1 rue du marronnier (l'ancienne maison Romanzini Lucette sera au 1 bis rue du marronnier).
- Contrat P@C (soutien financier du conseil départemental) : le maire explique qu'une enveloppe d'1 300 000 € est à répartir sur 4 ans entre la communauté de communes et les 10 communes en fonction des projets. 75% de cette enveloppe seront destinés aux projets d'envergure communautaire, le reste pour les 10 communes en fonction des projets. Le conseil valide le contrat P@C 25.
- Transfert de la voirie à la communauté de communes : le conseil valide la méthode dérogatoire pour la répartition des coûts de fonctionnement. Cette méthode consiste à transférer le chemin qui mène à la station d'épuration sans transfert de charge.

VI) Recensement de la population 2019

Carine Bourdin est désignée pour être coordonnateur communal pour le recensement 2019. Il s'agira de recruter 2 agents recenseurs.

VII) Actualisation du règlement de boisement

Le règlement de boisement de la commune doit être actualisé car l'existant n'est plus applicable, il date des années 70. A cet effet, la communauté de communes souhaite que les règlements de boisement des communes membres soient créés ou révisés en même temps pour bénéficier du soutien des services du conseil départemental. Le conseil autorise le maire à poursuivre les démarches.

VIII) Dossier Sophie Jeannin

L'ancienne secrétaire de mairie qui demande à être reconnue comme maladie professionnelle a engagée une action en justice. La commune a du rédiger un mémoire en défense avec l'aide de son avocat. L'assurance de la commune doit prendre en charge une partie des frais occasionnés.

IX) ADMR Téléassistance à destination des personnes âgées

L'ADMR propose aux communes de prendre en charge les frais d'installation de la téléassistance (30 euros). Le conseil estime que cette prise en charge pourrait être du ressort du CCAS.

X) AD@T – acquisition connecteur pour prélèvement à la source

Dès 2019, la collectivité devra prélever l'impôt à la source des agents. L'AD@t propose l'acquisition d'un connecteur en lien direct avec les services fiscaux. (250 € HT par an). Le conseil donne son accord.

XI) Aquisition d'une armoire ignifugée

Les communes doivent obligatoirement s'équiper d'une armoire ignifugée pour préserver les documents papier (état civil, délibération...). Une demande de devis est en cours auprès de la Sté Telematique Service.

VIII) CFD / SEVAD / Syndicat des Eaux

- CFD : Les élus réfléchissent à la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire. Point sur le PLUi : diagnostic terminé et PADD lancé. Les membres du conseil seront amenés à remplir un questionnaire sur les futurs aménagements de la commune.

- SEVAD : les horaires d'école et de bus seront diffusés sur le site internet de la commune. Une ouverture de classe est envisagée à la rentrée 2018-2019.

- Syndicat des eaux : le passage de la canalisation route de creuse est problématique à cause des arbres. La conduite d'eau existante passe à gauche de la route et le syndicat des eaux a décidé de la placer au centre de la chaussée, à gauche de la canalisation des eaux usées.

- Syndicat mixte des milieux aquatiques : la gestion de l'eau se fera en EPAGE (Etablissement d'Aménagement et de gestion des eaux) dès janvier 2019 avec un regroupement de plusieurs communautés de communes sur plusieurs bassins.

VI) Questions diverses

- Le conseil réfléchit à une solution acoustique pour la salle de conseil : deux devis sont présentés, pour l'isolation des murs et/ou du plafond. A étudier.

- Certaines personnes se plaignent en mairie ou à des conseillers municipaux de chiens qui aboient et gênent le voisinage. Il est rappelé que le maire ne peut intervenir chez tous les particuliers pour ce genre de problème. En premier lieu, les plaignants doivent faire la démarche auprès des propriétaires de chiens.

VI) Informations diverses

- Courrier de Monsieur Rémi Vuillemin qui refuse de régler la concession du cimetière alors qu'il n'a aucun acte de concession. Il est rappelé que l'acte de concession est obligatoire pour prétendre à un caveau ou une tombe pleine terre.

- Courrier de Monsieur Jean-Pierre Vuillemin concernant les inondations.

- Courrier de Edme Vincent qui refuse pour raison financière de se raccorder au réseau d'assainissement.

- Courrier de CBIS (Franck Grillon) pour le problème des fils téléphoniques rue de la gare. Orange est intervenu pour réparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Le Maire,
Christian VALLET**